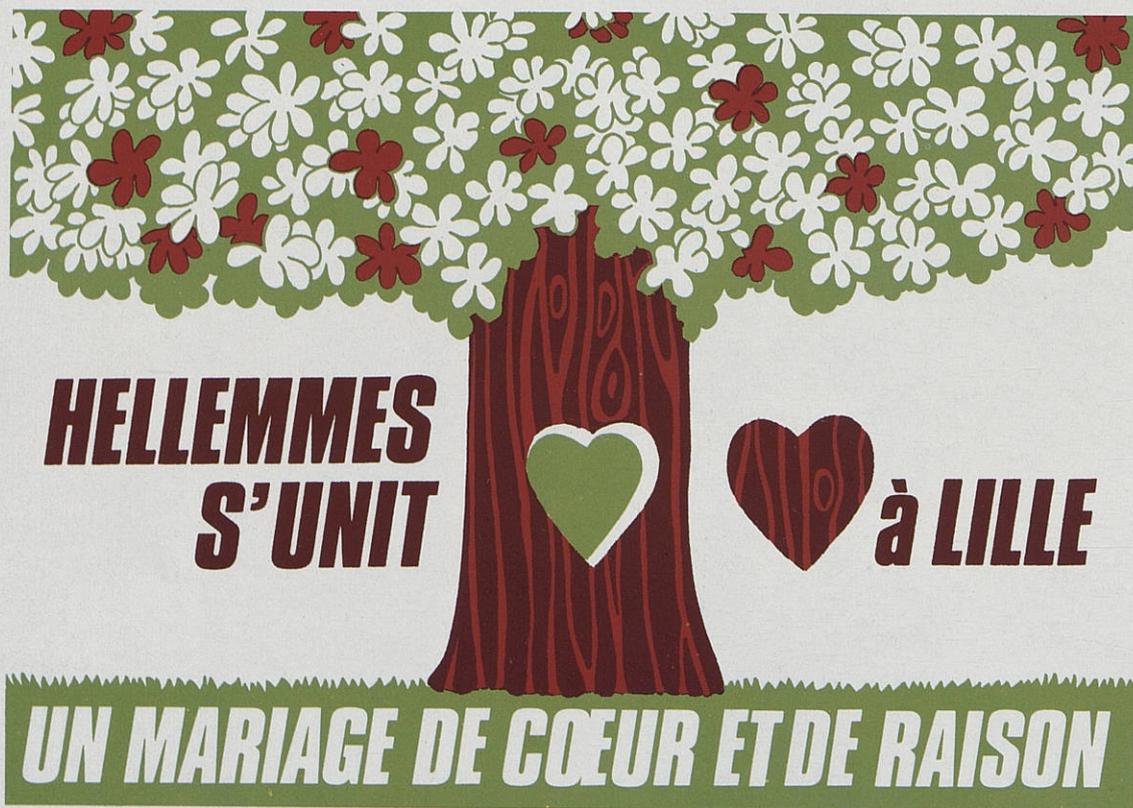




lille

nouvelle revue
d'information et
de documentation

23



« Il est indispensable que, Lille s'agrandissant, retrouve au niveau des quartiers les rapports qu'il y avait hier dans le village : rapports d'harmonie entre les habitants ayant retrouvé l'identité de leur quartier. »

Pierre Mauroy

103/11



la vie ensemble

 Le 20 mars, 38 393 Lilloises et Lillois ont accordé leurs suffrages à l'équipe municipale du « **Nouveau contrat lillois** ». Je leur renouvelle, au nom de tous les conseillers municipaux, mes chaleureux remerciements. Lille est ainsi fidèle à elle-même, attachée aux idées toujours nouvelles du socialisme.

le dialogue toujours ouvert

Lille reste surtout ouverte sur l'avenir avec le projet communal, adopté en mars, qui concerne maintenant tous les Lillois. Et les Lillois savent bien qu'ils trouveront auprès de leurs élus, au-dessus des divergences politiques légitimes, le dialogue toujours ouvert et la volonté de servir Lille et ses habitants dans un esprit de tolérance. Mieux encore en respectant le droit de chacun à la différence qui est la marque d'une véritable démocratie locale.

entre deux communes sœurs

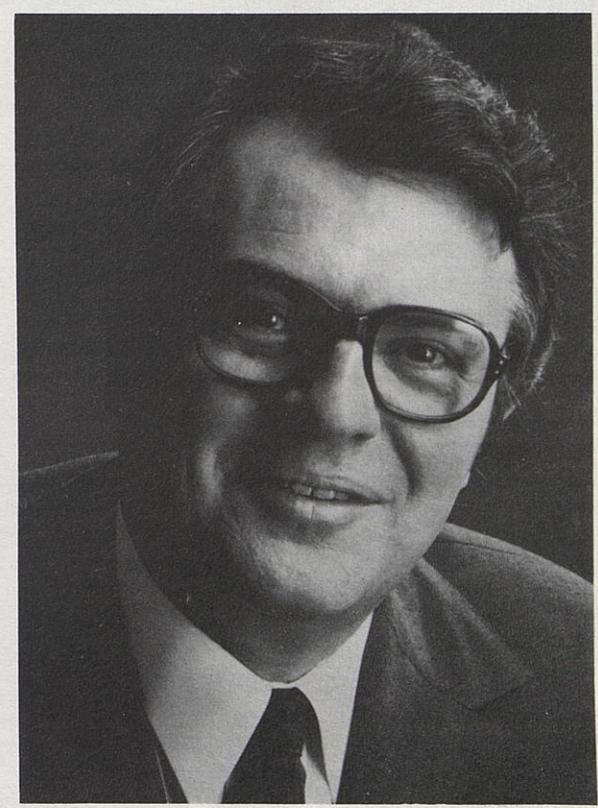
Un point est déjà marqué : au lendemain des élections, le conseil municipal de Lille, grâce à l'active coopération d'Arthur Cornette et de ses collègues d'Hellemmes, réalisaient l'association des deux communes sœurs.

Ce premier acte officiel du nouvel exercice fait de notre cité une ville de 2 540 hectares et de 190 000 habitants. Il traduit la volonté des Hellemmois, à qui j'adresse avec cette première revue commune un amical salut, et des Lillois de vivre ensemble dans l'unité et la diversité.

Le discours anti-ville est à la mode. Il est, à la fois facile et injuste, car la ville a du bon et les vrais villageois le savent mieux que personne. Il est surtout **dangereux** car en lançant l'opinion sur quelques arbres on l'empêche ainsi de voir la forêt. La forêt des injustices et des inégalités. La forêt de la gêne des humbles, de la misère de beaucoup de personnes âgées et de trop de marginaux. La forêt d'**une société qui ne répond pas encore aux espoirs des hommes** et sur ce point, les critiques, les vraies, sont aussi vives chez les ruraux que chez les citadins. Et je les partage avec mes collègues du conseil municipal.

chaque jour, un peu mieux que la veille

La ville, c'est la vie ensemble. Elle est, jusqu'à nouvel ordre, le complément nécessaire du développement économique. Elle est la condition du progrès. Elle est, dans ce



Studio Malaisy

Pierre MAUROY, député-maire de Lille informe ses concitoyens qu'il tiendra en juillet deux permanences à leur intention en son cabinet de l'hôtel de ville :

- ① Le vendredi 8 juillet, de 8 h à 13 h.
- ② Le vendredi 15 juillet, de 8 h à 12 h et de 14 h à 20 h.

vingtième siècle, **la mémoire et la culture des hommes**. Ceux d'ailleurs qui aiment la nature, celle de la vraie campagne et de la forêt mystérieuse ou de la mer éternelle, aiment aussi la ville. La nature nous rappelle notre condition, fragile et passagère, la ville nous rappelle ce don des hommes de pouvoir faire chaque jour un peu mieux que la veille. Elle est l'école de notre avenir et à ce stade de l'aventure humaine, l'expression la plus authentique quoique imparfaite de la créativité.

Il n'y a pas de retour à l'âge d'or qui n'a jamais existé. Que ceux qui en doutent reprennent leur livre d'histoire ! Il y a devant nous un avenir meilleur dans **une société plus solidaire et plus fraternelle**.

Parce que nous aimons la ville, des décisions seront prises dès la rentrée pour créer les conditions d'une gestion de Lille **avec tous les Lillois**. C'est-à-dire faciliter la décentralisation au niveau des quartiers, développer le rôle des associations, établir des rapports nouveaux avec la population.

mieux informés

2 Une condition nécessaire sera remplie : améliorer l'information. Un sondage a montré que la revue municipale, lue par 70 % des Lillois, était très appréciée. Nous conti-

nuerons à soigner sa présentation mais nous souhaitons aller plus loin.

Régulièrement, chaque foyer recevra un message de la municipalité pour mieux connaître les projets en cours, les modalités touchant la vie quotidienne, les programmes des spectacles et les activités des groupements.

En octobre, **les nouveaux organes de concertation** seront mis en place en même temps que les conseils de quartiers. Nous commencerons par le Vieux-Lille et le Sud et ferons le tour de la ville avant la fin de l'année.

Ce sera **une petite révolution dans les habitudes administratives**. Chacun en mesure l'importance. Avec les quartiers, seront créées des unités de vie plus humaines rendant la communication plus facile et la solidarité plus active,

Ainsi, notre ville, chaque jour davantage, sera une chance pour ceux qui l'habitent. Et les Lillois, citoyens de la fière et digne capitale des Flandres, redeviendront les villageois des Bois-Blancs, de Saint-Sauveur, de Saint-Maurice-des-Champs ou d'Hellemmes, ville associée.

Pierre MAUROY

Député-maire de Lille

Hellemmes s'est unie à Lille



Le 24 avril dernier, les communes de Lille et d'Hellemmes se sont associées...

...et la vie continue normalement, sans que soit détruite pour autant la communauté hellemmoise qui demeure vivante et originale.

Les traditions, coutumes, le foyer local de vie, auxquels certains Hellemmois craignaient qu'il fût porté atteinte, sont respectés. Je n'en veux pour preuve que les manifestations de ces temps derniers : 1^{er} et 8 mai, fête des Écoles, tournois de football, concours régional de gymnastique, concerts artistiques, voyage des personnes âgées à la mer, assemblées diverses, etc.

Les services municipaux fonctionnent comme précédemment. Le conseil municipal est maintenu sous l'appellation de commission consultative, dont les réunions se tiennent à la mairie.

Six de ses membres siègent officiellement au conseil municipal de l'agglomération Lille-Hellemmes. Quatre autres y collaborent. **Le maire d'Hellemmes exerce toujours ses fonctions au titre de maire-délégué.** Trois adjoints d'Hellemmes (MM. Derosier, Degrève, Windels) ont été élus adjoints au maire de Lille. Émile Wasson garde ses attributions au bureau d'Aide sociale. On compte maintenant quatre représentants hellemmois au conseil de communauté urbaine.

Hellemmes n'a donc été, **ni annexée, ni sacrifiée.** Sa survie est au contraire assurée alors qu'elle était menacée d'asphyxie entre les puissantes cités de Lille et de la Ville nouvelle.

association bénéfique pour les deux communes

Il nous appartient maintenant de fournir la preuve que l'association est bénéfique pour les deux communes.



Arthur Cornette remet à Pierre Mauroy la médaille d'or de la ville d'Hellemmes

Lille manquait de terrains. Certes, nous ne disposons pas de très larges surfaces inoccupées. Cependant, **notre apport n'est pas négligeable.**

Il est, sur le territoire d'Hellemmes, des usines dont l'exploitation est complètement ou partiellement abandonnée. Un exemple : l'usine de Fives entre les rues Chanzy et F.-Mathias. Les terrains libres, en plein centre de la ville, que le budget de la seule commune d'Hellemmes ne permettait pas d'acquérir, pourront être utilisés pour y construire des immeubles à usage d'habitation, y installer de nouveaux équipements collectifs, **combler le retard** dans la suppression d'îlots insalubres, aménager des espaces verts, effectuer toute une rénovation qui permettra de changer l'aspect de la ville, tandis que l'apport de ressources humaines rendra la ville de Lille plus représentative du caractère ouvrier de l'agglomération.

Je souhaite que notre association, dont je ne doute pas du succès, et précisément à cause de ce succès, ne soit qu'une étape vers la réalisation du grand projet de faire de Lille une capitale régionale. J'espère qu'à cet effet, d'autres unités urbaines viendront se joindre à nous et que la cité universitaire, en particulier, dont le recteur Debeyre, adjoint au maire, est le promoteur, réintégrera le giron lillois.

En vérité, l'idée de **donner à Lille une nouvelle dimension** était dans l'air depuis longtemps. Des organismes et institutions à caractère régional furent d'abord créés. Il y a dix ans, les chambres de commerce ont fusionné. Des entreprises privées, des membres de professions libérales, des cabinets à vocations diverses constituent des groupes. C'est là un phénomène, une nécessité de notre époque.

un courant irréversible

Nous sommes arrivés, logiquement, au temps du regroupement des communes, surtout là où deux d'entre elles forment la même agglomération. Le courant est irréversible, tout le monde en est conscient.

Le vieux rêve d'une **véritable capitale régionale**, susceptible de permettre à la métropole d'accroître son rayonnement en France et à l'étranger n'apparaît plus comme une chimère.

Nous aurons contribué à le réaliser. Je m'en félicite et m'en réjouis. J'ai le sentiment que les jeunes en particulier, et les générations qui viendront après nous, rendront hommage à notre **lucidité** et à notre **clairvoyance**.

Arthur CORNETTE

Député-maire délégué d'Hellemmes

pour votre information



Le 23 avril 1977, au cours d'une séance solennelle, le nouveau conseil municipal de Lille, comprenant 43 conseillers lillois auxquels se joignaient 6 Hellemmois, élit la municipalité, c'est-à-dire le maire et les 14 adjoints. Le lendemain, M. Pierre MAUROY délègue une partie de ses fonctions de maire (qui, dans l'organisation communale française, sont très importantes) à chaque adjoint en lui confiant notamment la vice-présidence d'une commission municipale.

Chaque commission constitue un groupe de travail chargé d'étudier les problèmes de la commune concernant un domaine bien précis. Cette étude se concrétise par des propositions présentées sous forme de rapports administratifs, rapports qui sont d'abord soumis à la municipalité (réunion du maire et des adjoints). Celle-ci décide s'il y a lieu ou non de les faire voter par le conseil municipal, cette assemblée restant la seule habilitée à prendre des décisions.

Pour permettre aux habitants de mieux connaître l'organisation de la commune et de mieux savoir à qui ils doivent s'adresser à la mairie, nous avons choisi de présenter dans ce 23^e numéro de la revue :

- les différentes commissions municipales et les grands objectifs de travail qu'elles se sont fixées ;
- les jours et les heures de permanence des adjoints et des conseillers délégués ;
- les grands établissements publics à l'action desquels la ville de Lille est étroitement associée.

Un prochain numéro sera davantage consacré aux structures de concertation qui fonctionneront sous forme de commissions extra-municipales, de commissions de quartiers, et qui permettront aux citoyens d'être davantage associés à l'élaboration de la politique municipale.

Monique BOUCHEZ

rédacteur en chef

finances locales et police municipale



Les réunions de la commission des finances se prolongent parfois très tard. En effet, l'ordre du jour comprend chaque fois l'examen des nombreux dossiers émanant des autres commissions municipales. Celles-ci proposent toujours des réalisations intéressantes mais souvent aussi très coûteuses. Il revient aux membres de la commission des finances à veiller à ce que les dépenses totales ne dépassent pas les recettes.

Dans un souci d'impartialité et d'équité, la commission est parfois appelée à fixer certains critères de base afin de répartir le montant des disponibilités budgétaires.

En fait, cette commission des finances ne donne qu'un avis qui sera soumis au conseil d'administration qui, le cas échéant, exercera un rôle d'arbitre dans la décision finale.



A la sortie des écoles, l'agent veille.

M. Raymond Vaillant en tant que conseiller délégué à l'économat veille à réaliser les achats de la ville aux meilleures conditions.

tranquillité et sécurité

A Lille, la police est étatisée. Le préfet exerce les pouvoirs nécessaires au maintien du bon ordre public. Le maire reste, toutefois, compétent pour assurer, par arrêtés, la tranquillité et la sécurité publiques.

Les effectifs de la police nationale étant insuffisants pour toutes les missions imparties au corps de police, l'administration municipale a constitué son propre corps de police qui assure les tâches de surveillance et de protection : stationnement payant, bâtiments communaux, espaces verts, quartiers et éventuellement entrées et sorties d'écoles...

Le rôle des gardiens est plus préventif que répressif. Les agents doivent renseigner le public et intervenir pour éviter tout incident ou accident.

D'après le nouveau contrat lillois, la municipalité créera **des postes de police municipale dans chaque mairie annexe.** Les habitants de ces « villages dans la ville » pourront ainsi trouver



Marceau Frison étudie le budget de la ville.

des conseillers pour régler les petits problèmes du quartier et pour renforcer la surveillance des entrées et sorties d'écoles et de foyers de personnes âgées.

Le corps de la police municipale sera donc, au cours du mandat et à mesure des besoins, augmenté en effectifs pour assurer au mieux les fonctions de surveillance et pour **sécuriser au maximum la population.**

Marceau FRISON

la commission des finances

Vice-présidents : Marceau FRISON, adjoint au maire ; Raymond VAILLANT, conseiller délégué.

Pierre BERTRAND, Jean-Marie BRIFAUT, Jacque BUFFIN, Jean CAILLIAU, Jean-Raymond DEGRÈVE, Adolphe DELCOURT, Rosette DE MEY, Bertrand MARCAIS, Gustave ROMBAUT, Claude SYLARD, Hector VIRON.

administration générale et affaires juridiques

 Rentrent sous la dénomination d'« **administration générale** » de très nombreuses activités intéressant la vie municipale quotidienne, comme les services intérieurs, le courrier, la dactylographie, la photocopie, l'imprimerie, le gardiennage, la délivrance des certificats et permis, la légalisation, l'ascension au beffroi, etc., et surtout l'installation des mairies-annexes de quartier — mais aussi diverses polices : réunions, cultes, lieux ouverts au public, colportages, professions ambulantes, etc. — les élections (politiques, administratives, professionnelles), les recensements et les enquêtes administratives — les affaires militaires (contingent, anciens combattants, victimes de guerre). Également la documentation et les archives.

Quant aux « **affaires juridiques** », elles comprennent : le contentieux, c'est-à-dire l'ensemble des litiges et des procès, les contrats et conventions, les assurances, les dons et legs, la gestion du patrimoine communal et certaines opérations immobilières (à l'exception des opérations de rénovation, de restauration, de démolition d'immeubles, de résorption de l'habitat insalubre).

L'état civil, service municipal particulièrement important et astreignant, reste **confié à M. Étienne Camelot**, conseiller municipal, dont tous les Lillois connaissent l'extrême dévouement et la grande générosité de cœur.

Thèmes à débattre

(cf. le nouveau contrat lillois)

1) A chaque quartier ses services et ses équipements

La dimension de la vie quotidienne reste à Lille celle de quartiers qui gardent le souvenir du village dans la ville. Cette renaissance de la ville dans ses quartiers sera poursuivie :

— Installation dans chaque quartier de mairies-annexes qui éviteront aux habitants de longues attentes pour accomplir des formalités administratives ;

— Poursuite et développement d'une politique active d'équipements adaptés au quartier ;

— Rapprocher le plus possible l'administration de l'administré.

2) Des possibilités de vivre et de s'épanouir pour tous

Pour que Lille soit une ville solidaire, le lieu de vie d'une communauté qui ne fasse pas d'exclus, elle devra continuer à assurer une meilleure distribution des biens et des services communaux à tous les Lillois, en particulier aux plus défavorisés.

3) Une politique systématique de réserves foncières

Il faut arracher le phénomène urbain aux effets cumulés de plusieurs décennies de spéculation sur les terrains et les logements, afin d'assurer le droit au logement pour chaque Lillois.



Guy Debeyre étudie les réserves foncières avec Mlle Lenain

la commission de l'administration générale et des affaires juridiques

Vice-présidents : Guy DEBEYRE, adjoint au maire ; Étienne CAMELOT, conseiller délégué.

Samy BOCHNER, René BOUTILLEUX, Jean CAILLIAU, Pierre DASSONVILLE, Roger ETCHEBARNE, Pierre GRARD, Gustave ROMBAUT, Gérard THIEFFRY, Hector VIRON, Émile WASSON.

Guy DEBEYRE

l'action sociale en faveur de l'emploi



Aujourd'hui, dans la société française en crise, le rôle de l'action sociale grandit. C'est pourquoi elle se situe parmi les objectifs premiers de la nouvelle municipalité.

Un nombre croissant de familles lilloises ont des ressources nettement insuffisantes, voire inexistantes pour celles que frappe le chômage. Elles connaissent des difficultés de tous ordres.

Nous voudrions leur exprimer concrètement notre solidarité en vue d'améliorer leurs conditions de vie (emploi, salaires, conditions de travail, transports, etc.).

sauvegarder l'emploi à Lille

Nous luttons pour sauvegarder l'emploi à Lille, mais aussi pour en créer de nouveaux, dans l'industrie (non polluante évidemment) qui ne doit pas être interdite de séjour dans notre ville, pour maintenir et développer le commerce et l'artisanat.

C'est en priorité aux plus déshérités que nous venons en aide sous différentes formes. Nous voulons nous efforcer d'atténuer les effets de la crise sur les travailleurs et sur les plus défavorisés.

Mais en même temps, nous nous refuserons d'entretenir chez eux — comme le souhaitent ceux qui président actuellement aux destinées de la France — un sentiment de culpabilité et de dépendance, en les transformant en des assistés permanents. Cela conduirait inévitablement à l'abandon de l'action et annihilerait toute idée de lutte, seule voie possible pour les

changements souhaités par le plus grand nombre.

agir contre le chômage

C'est dans cet esprit que la « *commission d'action sociale* » se met au travail. Nous voulons agir en premier lieu contre le chômage qui frappe près de 4 000 Lillois sans compter de très nombreux jeunes à la recherche d'un premier emploi. Pour eux des projets sont à l'étude pour augmenter le soutien matériel de la ville (actuellement de 20 F à 60 F par quinzaine) et pour mettre en place des tarifs réduits dans les équipements municipaux.

C'est évidemment en étroite liaison avec les organisations syndicales, ou autres associations d'obédiences diverses que nous entendons agir.

Aussi, envisageons-nous de mettre rapidement sur pied une commission extra-municipale dont l'objet serait (en autres activités) d'examiner avant toute décision les dossiers d'expulsions ou de saisies.

solidarité

La pratique de cette solidarité prendra appui sur les différentes structures existantes dans la municipalité et le Bureau d'Aide Sociale.

Notre commission développera son action vers des catégories particulières de la population. C'est l'exemple des travailleurs immigrés, nombreux à Lille, qui ont pour eux et avec eux un conseiller municipal **délégué aux immigrés : M. Claude Sylard.**



Alain Bocquet à la sortie de l'Agence nationale pour l'emploi.

La commission sera amenée à faire un effort permanent d'information pour la population (particulièrement dans le domaine de ses droits). En même temps, nous allons ouvrir rapidement le dossier « **VÉRITÉ CHOMAGE A LILLE** » pour éclairer toujours mieux les Lilloises et Lillois sur la réalité du drame humain et du gâchis inqualifiable que représente le chômage, notamment celui de la jeunesse.

C'est un fait politique qui peut être lourd de conséquences que de rejeter ainsi les forces vives de demain, celles chargées d'assurer la relève du pays.

Il revient donc à notre commission d'action sociale de s'en préoccuper au plus haut point.

Alain BOCQUET

la commission de l'action sociale

Vice-président : Alain BOCQUET, adjoint au maire.

Marcelle ARNOULD, René BOUTILLEUX, Denise CACHEUX-HABIGAND, Étienne CAMELOT, Laurence CARBONNEAUX, Renée DEBAENE, Adolphe DELCOURT, Rosette DE MEY, Bernard MOLLET, Claude SYLARD, Didier THIBAUT.

l'action en faveur des personnes âgées et des handicapés



Lors de sa réunion du 31 mai 1977, la commission a défini les modalités de l'action sociale de la nouvelle municipalité en faveur des personnes âgées et des handicapés.

Pour répondre aux besoins des personnes âgées et, afin que la politique vis-à-vis des aînés soit cohérente, la commission a proposé que soit instituée une « **Commission extra-municipale des aînés** » dont le rôle consisterait à :

- Regrouper les services publics, semi-publics, privés (associations, clubs...) structurés, ayant vocation ou s'occupant de cette catégorie de la population ;
- Favoriser l'information, la meilleure connaissance des services existants, les mieux situer, coordonner les actions, la concertation et la liaison dans le cas d'opérations combinées ;
- Développer au maximum l'utilisation rationnelle des équipements existants en les complétant éventuellement de structures plus légères, plus rapides à créer et à faire fonctionner ;
- Éviter la dispersion d'activités similaires.

L'action municipale en faveur des aînés axés sur les activités existantes (foyers-restaurants, vacances...) et du maintien à domicile des personnes plus âgées, reposant sur les liaisons téléphoniques, entre dans le cadre du programme d'action prioritaire n° 15 du VII^e Plan.



Le docteur Mollet inaugure la première installation téléphonique du système « Deltaphone - Ville de Lille » qui relie cette personne à l'hôtel de ville.

En ce qui concerne **les handicapés physiques**, mentaux et sociaux, une structure municipale, doublée d'un groupe de concertation des personnes concernées par ces problèmes permettra peut-être, en fonction des moyens, la mise en place de structures adaptées à leur cas et constituant ainsi des relais entre les établissements hospitaliers facilitant leur réinsertion dans l'environnement familial ou social.

Bernard MOLLET

la commission des personnes âgées action en faveur des handicapés

Vice-président : Bernard MOLLET, adjoint au maire.

Claude BESNIER, Monique BOUCHEZ, René BOUTILLEUX, Renée BEBAENE, Henriette DEFRANCE, Adolphe DELCOURT, Rosette DE MEY, Albert MATRAU, Christiane MOREL, Simone NEFFAH, Émile WASSON.

construire pour une ville...

« Si l'on dirige les villes par le verbe, nous serons jugés sur la pierre, la brique ou le béton »

Pierre MAUROY



Nous souhaitons que Lille ne connaisse pas le processus de dépeuplement qu'ont connu les grandes cités américaines.

C'est dans cet esprit que sont lancées les opérations de rénovation et de restructuration du secteur sauvegardé, du Vieux-Lille et de Wazemmes, avec le souci bien compris de réaliser un **équilibre habitat ancien - habitat neuf** partout où cela sera possible, singulièrement dans le secteur du Vieux-Lille qui possède un nombre important d'immeubles de qualité présentant même un caractère historique certain et partant, justiciable d'une restauration soignée.

L'action de la municipalité en faveur du logement des plus défavorisés, s'inscrit dans le cadre d'une politique de **construction de logements sociaux**. Cette politique se trouve freinée jusqu'à un certain point par l'insuffisance des programmations HLM et par la difficulté de trouver des terrains sur le territoire de la ville de Lille. Par ailleurs, il convient de souligner que la solution HLM n'en est pas une pour l'ensemble des défavorisés, un certain nombre d'entre eux ayant des ressources trop modestes pour accéder à des logements pourtant baptisés sociaux.

D'où l'effort entrepris pour édifier des résidences pour personnes âgées et la décision prise de réserver en priorité les maisons individuelles, propriétés de la ville ou de l'Office HLM au **relogement des grandes familles** qui ne s'accommodent pas de l'habitat collectif.

Dans le même ordre d'idée, une aide appréciable est accordée au PACT en cas de relogements effectués à la demande des services municipaux. Toutes ces questions sont étudiées par la commission de l'urbanisme.

...l'équiper pour ses habitants...

Il faut distinguer différents types de projets. Ceux qui sont demandés dans le cadre de l'établissement du plan, qui bénéficient donc de subventions d'État et qui sont réalisés automatiquement (écoles, crèches, piscines, etc.). Ceux qui ne dépendent que de la volonté municipale mais qui se rattachent à une autorisation d'emprunt (terrains de sports, foyers d'anciens, modernisation d'écoles, extension, etc.).

Enfin des projets plus modestes financés sur les fonds généraux de la commune et parfois réalisés par la main-d'œuvre municipale.

Sommes-nous satisfaits ? Pas tout à fait ! Nous estimons que l'aide qu'on nous apporte n'est pas à la hauteur de notre bonne volonté et de l'effort fourni par nos concitoyens.

Nous suggérons, comme l'ensemble des maires de France :

— **l'exemption de la TVA** pour toutes les réalisations de caractère social, subventionnées ou non ;

— **l'accès aux emprunts** auprès des caisses publiques ou semi-publiques aux taux préférentiels et pour l'ensemble de l'estimatif actualisé ;



— **la simplification** des phases administratives par l'acceptation des procédures d'urgence afin que les délais d'exécution ne dévalent pas, par la hausse des prix, les subventions accordées.

Il n'est plus question d'attendre une problématique réforme des finances locales qui, d'ailleurs, s'étalera très largement dans le temps. C'est maintenant qu'il faut porter secours aux communes de France. **Des mesures immédiates s'imposent.**

Pierre DASSONVILLE

la commission des bâtiments communaux

Vice-président : Pierre DASSONVILLE, adjoint au maire.

René BOUTILLEUX, Christian BURIE, Renée DEBAENE, Adolphe DELCOURT, Bernard DEROSIER, Lucien DURIER, Pierre GRARD, Jacques IBLED, Claude SYLARD, Gérard THIEFFRY, Hector VIRON.



Les problèmes de l'urbanisme et de la circulation forment un ensemble complexe par nature et quant à l'exécution.

Par nature, en effet, puisqu'il s'agit de **partir du concret** :

- La ville telle qu'elle est aujourd'hui dans sa texture — ses quartiers, son peu de terrains libres, ses immeubles anciens à démolir — l'absence de maîtrise des sols qu'il faut acquérir au prix du marché, les voiries plus ou moins encombrées.
- Les Lillois sensibles à la qualité de la vie, à la fiscalité, aux **facilités de circulation**.
- Les faits économiques — évolution du commerce et de l'emploi devant lesquels on nous refuse les moyens d'intervention.
- La situation géographique — capitale régionale — et la fonction administrative et culturelle.

Et, partant de cela, accomplir la volonté politique du maire et de son équipe. Prospective définie au cours du précédent mandat et concrétisée dans les **Plans d'Occupation des Sols**. Travail d'ailleurs encore en chantier pour certains quartiers : Fives, Wazemmes, secteur sauvegardé, mais travail aussi permanent car la matière est vivante et la mise à jour constante.

Cette volonté politique s'exerce dans plusieurs directions :

- De plus grandes **facilités d'habitat** dans Lille — dans toutes les gammes de logement et dans tous les quartiers, certains se desserrant et s'améliorant comme Wazemmes, d'autres se repeuplant comme le centre.
- Un remplacement de l'emploi secondaire émigré vers les zones industrielles, par du tertiaire de qualité et si possible un peu de secondaire non polluant. Service d'**emplois sur place** et notamment d'emplois féminins.
- Le bonheur des habitants réconciliés avec la ville où ils trouvent un habitat meilleur et un bon emploi passe par l'**amélioration du cadre de vie**.

C'est l'objet des règles d'architecture, de la réhabilitation du patrimoine ancien, de la mise en valeur de ce qui est beau, de la promotion de l'alliance de la ville avec la nature et les arts plastiques.

urbanisme et circulation



Gérard Thieffry en visite avec Pierre Mauroy au refuge de l'abbaye de Loos.

- Enfin, les échanges et les circulations sont au centre de la vie moderne. Ils risquent bien souvent d'en être la principale pollution par la prolifération des véhicules individuels en marche ou en stationnement.

Le problème des circulations trop souvent perçu sous son aspect négatif, voire coercitif, est l'un des plus difficiles à régler. L'opinion est extrêmement sensible à tout ce qui modifie les fragiles équilibres établis et n'accepte que difficilement les modifications dont les aspects bénéfiques ne sont pas immédiatement évidents.

La **promotion de transports en commun** efficaces et modernes, service public véritable et bon marché, sera sans doute l'affaire majeure du nouveau mandat.

Enfin l'homme moderne aspire à la sécurité, à la lumière et nous y répondrons par un programme ambitieux d'**éclairage public**.

en collaboration avec la Communauté Urbaine

Si ces problèmes sont complexes par nature, ils le sont aussi dans leur solution municipale. L'adjoint, après étude au sein de sa commission, met en jeu une collaboration étroite avec la Communauté urbaine.

L'établissement public a reçu compétence pour l'urbanisme, l'habitat, les transports publics, les services techniques de voirie, d'assainissement, de signalisation et de parking.

Le maire travaille donc avec les services de la Communauté pour la mise en œuvre de sa politique d'urbanisme. C'est à travers la Communauté qu'il élabore les plans ou en contrôle l'exécution, gardant toutefois la responsabilité directe du **permis de construire** et celle de **choisir les priorités**.

Cette imbrication peut sembler difficile mais elle se fait dans de bonnes conditions. Elle nécessite des contacts permanents et à tous les niveaux et facilite l'intégration des problèmes de la ville à ceux de l'ensemble de l'agglomération, ce qui est indispensable en matière d'urbanisme et de circulation.

Gérard THIEFFRY

la commission de l'urbanisme

Vice-présidents : Gérard THIEFFRY, adjoint au maire ; Pierre DASSONVILLE, adjoint au maire.

Marcel BODARD, Jackie BUFFIN, Christian BURIE, Claude CATESSON, André COLIN, Renée DEBAENE, Jeannine ESCANDE, Pierre GRARD, Jacques IBLED, Marcel OLIVIER, Jean WAVRANT, Pierre WINDELS.

enseignement formation permanente - jeunesse

 Cette commission municipale intervient dans deux domaines particuliers :

— L'enseignement et la formation permanente,

— La jeunesse.

La région Nord-Pas-de-Calais et singulièrement la ville de Lille ont été fortement marquées par l'industrialisation du XIX^e siècle. Des revenus insuffisants qui obligent les enfants à travailler le plus tôt possible, une structure industrielle trop peu diversifiée, un trop faible développement tertiaire qui limite l'offre d'emplois qualifiés, une formation adaptée à une industrialisation ancienne qui a multiplié les enseignements courts, telle est la réalité.

La municipalité a logiquement œuvré pour **développer la scolarisation** des enfants, leur formation mais également pour étendre la possibilité d'**accès à des loisirs éducatifs**. La ville de Lille peut s'enorgueillir à juste titre, de ces équipements dans ce domaine. L'effort entrepris à Lille, depuis de nombreuses années par les municipalités socialistes qui se sont succédées, sera poursuivi, en matière de construction scolaire.

Dès 1974, la municipalité a délibérément choisi de déployer son action et de l'élargir en suscitant la création de l'**Institut Lillois d'Éducation Permanente** qui a permis de rassembler dans une même organisation tous les secteurs de formation dans lesquels elle intervenait auparavant et d'offrir des actions de plus en plus nombreuses et diversifiées à toutes les catégories sociales de l'agglomération.

Pour mener à bien cette politique, la direction des services scolaires comprend notamment l'inspection des services scolaires et le bureau des écoles.

La caisse des écoles, établissement public indépendant, assure le fonctionnement de services para-scolaires : restaurants, centres de loisirs, garderies.

La commission municipale et le service de la jeunesse s'attacheront à parfaire l'action à mener en liaison avec l'**Office Municipal de la Jeunesse, présidé par M. Guy Merrheim**, conseiller municipal, les centres socio-éducatifs et les différentes associations spécialisées.

L'action éducative de la ville de Lille est complétée enfin par de nombreuses réalisations en matière d'**animation socio-culturelle** (Office Municipal de la Jeunesse, Lille-Jeunesse, plaines de jeux, aide aux associations de jeunesse). L'effort de la municipalité devra se caractériser par la mise en œuvre d'une politique globale concertée. Il lui appartiendra également de favoriser l'exercice de la **liberté d'association**, de définir une politique et un programme d'intérêt général au service de l'ensemble de la population.

Bernard DEROSIER



Bernard Derosier au cours d'une réunion de commission, entouré de M. Clément, directeur des services scolaires et de M. Bacquart, directeur des services de jeunesse.

la commission de la jeunesse de l'enseignement et de la formation permanente

Vice-président : Bernard DEROSIER, adjoint au maire.

Claude BESNIER, Geneviève BRUNEL, Étienne CAMELOT, Henriette DEFRANCE, Rosette DE MEY, Jeannine ESCANDE, Bertrand MARCAIS, Albert MATRAU, Guy MERRHEIM, Simone NEFFAH, Didier THIBAUT, Raymond VAILLANT.

la petite enfance



La municipalité lilloise met à la disposition des parents qui travaillent 6 et **bientôt 7 crèches**.

Les deux dernières, la crèche Line-Dariel et celle de Saint-Sauveur, viennent de s'ouvrir. Elles accueillent chacune 60 enfants encadrés par un médecin, une directrice, une infirmière, des auxiliaires de puériculture et le personnel d'intendance. Pour la première fois en outre, une éducatrice jardinière d'enfants animera les jeux éducatifs des plus grands.

On ne saurait trop insister sur l'**importance de la crèche** qui joue un triple rôle :

- Un **rôle social**, puisqu'elle permet à la mère de travailler ;
- Un **rôle éducatif** ,
- Un **rôle de protection physique et mental** pour l'enfant qui bénéficie d'un établissement conçu et réalisé pour lui (grâce à une surveillance médicale sérieuse sont assurés vaccination, diagnostics des troubles divers et prévention des maladies).

Enfin, son rôle est complémentaire de celui de la famille. Pour que la crèche remplisse pleinement ces différentes fonctions, nous veillons à ce qu'elle soit dotée d'un personnel qualifié, en nombre suffisant, afin de réaliser pleinement la tâche éducative qui est la sienne et préparer l'enfant à l'entrée en maternelle. L'idéal serait que ce personnel soit formé dans le cadre de l'Education Nationale.

Si l'importance de la crèche est unanimement reconnue, cependant elle coûte cher et représente **une lourde charge pour les collectivités locales**.

Le coût de construction est très élevé, celui du fonctionnement également. Il serait normal que l'État, qui ne subventionne plus les crèches depuis 1974, participe au financement de leur fonctionnement. Nous venons d'intervenir auprès du ministère dans ce sens.

Pour répondre aux besoins des salariés, la commission s'intéressera également aux problèmes des **crèches d'entreprises ou d'interentreprises**. Une concertation avec les intéressés est en cours à ce sujet.

Nous désirons d'autre part développer les services de **garde à domicile** et obtenir que ces services soient rattachés aux crèches traditionnelles ou aux services de **P.M.I.** En effet, les seules crèches ne peuvent satisfaire la demande de toute la population lilloise, aussi, faudrait-il développer ces services et insérer les nourrices dans les filières des crèches.

Outre les crèches, la commission que je préside s'occupe des **centres médico-scolaires** et de vaccination.

Cette délégation a été attribuée à **Mme Henriette Defrance**, conseillère déléguée qui veillera tout particulièrement au bon fonctionnement de ces centres.



Christiane Morel en visite dans l'une des crèches de la ville.

Notre politique municipale dans ce domaine sera dans les années à venir d'abord une politique de concertation avec les populations concernées afin que les crèches répondent pleinement aux attentes des parents tant en matière d'éducation que de gardiennage.

Christiane MOREL

la commission de la santé publique protection maternelle et infantile

Vice-présidents : Jean-Raymond DEGRÈVE, adjoint au maire ; Christiane MOREL, adjoint au maire.

Marcelle ARNOULD, René BOUTILLEUX, Denise CACHEUX-HABIGAND, Laurence CARBONNEAUX, Renée DEBAENE, Henriette DEFANCE, Adolphe DELCOURT, Rosette DE MEY, Albert MATRAU, Bernard MOLLET, Émile WASSON.

hygiène et santé publique



La délégation à l'hygiène et la santé publique couvre tout ce qui dans une ville concourt à l'hygiène publique, industrielle et de l'habitation. Aussi les interventions des services dépendant de ma délégation sont-elles multiples et extrêmement diverses.

Le laboratoire municipal : il effectue un travail quotidien de contrôle de l'alimentation, des boissons. Toute personne désireuse de faire analyser son alimentation peut s'adresser au laboratoire où on réalise également des examens concernant la pollution, la radio-activité. Outre son utilisation strictement municipale, le laboratoire a également une vocation de recherche.

Le bureau municipal d'hygiène : ce bureau effectue des statistiques démographiques destinées à l'I.N.S.E.E. et l'Organisation Mondiale de la Santé : il est en outre chargé de la surveillance des eaux d'alimentation et des eaux de piscine.

Hygiène de l'habitation : 6 inspecteurs de salubrité contrôlent à la demande de la préfecture ou de simples particuliers l'état de salubrité des locaux d'habitation ou des locaux commerciaux ayant trait à l'alimentation. Ces mêmes inspecteurs réalisent en liaison avec l'O.R.S.U.C.O.M.N. des enquêtes sur les logements insalubres, et contrôlent les hébergements collectifs (garnis, bâtiments collectifs, etc.).

Hygiène industrielle : il existe une réglementation sur les installations classées que le maire, ou l'adjoint délégué, en tant qu'officier de police judiciaire doit faire appliquer. Cette réglementation concerne les établissements répertoriés comme dangereux, insalubres et incommodes de par leur activité (ex : tannerie, station service, industrie chimique). Les nuisances engendrées par ces établissements sont très diverses et vont du bruit à la pollution de l'environnement. Là encore les inspecteurs de salubrité interviennent lorsqu'il y a réclamation des personnes du voisinage.

Bain-douches : il existe à Lille, 5 bains-douches, 1 à Hellemmes, dont les services sont très appréciés de la population. Malgré la modernisation de l'habitat, de trop nombreuses habita-



Jean-Raymond Degrève s'informe des activités du laboratoire municipal.

tions sont encore dépourvues d'installations sanitaires satisfaisantes. Ces bains-douches sont implantés : rue d'Hazebrouck, rue Maracci, boulevard d'Alsace, rue Lafargue, rue des Sarrazins.

Le service médical de garde : Lille fut une des premières villes de France à organiser un service de garde. C'est en 1975, à l'instigation de la municipalité en place, qu'il fut créé. Un policier accompagnait alors le médecin ou la sage-femme qui devait se déplacer la nuit au chevet d'un patient. Depuis ce service s'est perfectionné. Toute personne nécessitant la présence d'un médecin, forme le 17 au téléphone. Le médecin de garde (ce tour de garde est établi par le syndicat des médecins) arrive dans les délais les plus brefs à bord d'une voiture équipée conduite par un policier. Ce service est assuré les jours fériés et les dimanches par la police municipale. Il sera étendu à la municipalité d'Hellemmes dont les habitants en bénéficieront désormais au même titre que les Lillois.

Cette délégation comprend enfin l'épidémiologie des maladies contagieuses, la désinfection, dératissage, épouillage, désinsectisation, la lutte contre l'insalubrité, et l'hygiène des voies privées : en bref, elle couvre l'aide que la ville peut apporter aux habitants lorsque les problèmes d'hygiène ou de salubrité publique se posent à eux.



La culture ne concerne pas seulement le patrimoine des arts et du savoir, elle englobe aussi tous les moyens qui permettent aux hommes de comprendre le monde, de s'y situer et d'exprimer le message qu'ils ont à dire à leurs contemporains et aux générations futures.

On peut donc affirmer que toutes les réalisations municipales comportent un aspect culturel, cependant la **Commission de l'Action culturelle** a été chargée plus particulièrement d'un certain nombre de domaines.

les théâtres : il s'agira d'assumer la lourde responsabilité de satisfaire le goût des Lillois pour l'art lyrique en leur proposant des **créations nouvelles** tout en gérant avec rigueur un budget très important.

Il s'agira aussi de donner aux trois centres dramatiques nationaux de région, les moyens de s'exprimer à Lille dans les meilleures conditions sans oublier de permettre aux troupes de théâtres amateurs de se faire connaître.

la musique : la vie musicale à Lille se développe de plus en plus grâce au travail de l'orchestre régional, de notre Conservatoire national de région, de l'orchestre de l'Opéra mais aussi des nombreuses chorales et des ensembles chorégraphiques qui rencontrent dans notre ville de plus en plus de succès.

L'effort municipal portera surtout sur la construction d'un grand **auditorium** mais aussi sur l'aménagement et la mise à disposition de lieux de répétitions.

La nouvelle association du festival s'efforcera de rendre plus accessible à toutes les couches sociales et toutes les générations, les manifestations qu'elle organisera chaque automne.

les musées et les arts plastiques : **Jacque Buffin**, conseiller délégué au festival, à l'école des Beaux-Arts et aux musées, effectue actuellement une étude afin de définir les besoins des quatre musées lillois (Musées des Beaux-Arts, d'Histoire naturelle, de l'Hospice Comtesse et Industriel).

l'action culturelle



Monique Bouchez s'entretient avec M. Deprey de la conception des décors d'un prochain spectacle du théâtre Sébastopol.

L'école des Beaux-Arts ne conduit plus uniquement aujourd'hui aux « Beaux-Arts », mais à quantité de disciplines allant de la publicité au design, de la décoration à l'architecture intérieure. La municipalité souhaite que de plus en plus de Lillois bénéficient de cet enseignement.

la lecture publique : tout en permettant à la bibliothèque municipale de toujours mieux remplir son rôle auprès de ceux qui font des études, l'action future s'orientera vers une plus grande décentralisation du service de prêts de livres (bibliobus et **bibliothèques annexes** dans les quartiers).

l'audiovisuel : enfin, dans les années à venir la bibliothèque municipale élargira sa compétence à l'audio-visuel en intégrant une diathèque à ses services.

La Commission de l'Action culturelle se propose également de réfléchir aux rôles que doivent jouer dans l'animation culturelle le cinéma, la vidéo, la radio et la télévision.

A travers ces différents domaines de l'action culturelle trois grands objectifs seront poursuivis :

— **Développer la qualité :** rien n'est trop beau pour les Lillois ;

— **Démocratiser les activités :** en facilitant l'accès de tous aux spectacles et aux équipements par une animation culturelle adaptée ;

— **Encourager la création** chez les artistes professionnels en les incitant à présenter des œuvres nouvelles et développer la créativité des habitants en facilitant l'expression artistique des amateurs.

Ces trois objectifs constituent les premières bases d'une politique culturelle qui sera précisée avec les intéressés grâce à la mise sur pied en octobre 77 d'un **office municipal culturel** qui permettra une concertation efficace entre la ville et les artistes, et entre les artistes et le public.

Monique BOUCHEZ

la commission de l'action culturelle

Vice-présidents : Monique BOUCHEZ, adjoint au maire, Jacque BUFFIN, conseiller délégué.

Marcelle ARNOULD, Pierre BERTRAND, Samy BOCHNER, Geneviève BRUNEL, Denise CACHEUX-HABIGAND, Étienne CAMELOT, André COLIN, Jean-Raymond DEGRÈVE, Jeannine ESCANDE, Marceau FRISON, Jean LEVY, Bernard MOLLET.

les sports



La municipalité lilloise s'est attachée à encourager la pratique sportive, en créant de nombreux complexes susceptibles d'accueillir ceux qui désirent exercer l'une ou l'autre des disciplines de leur choix.

La commission des sports est amenée à examiner régulièrement des questions extrêmement variées :

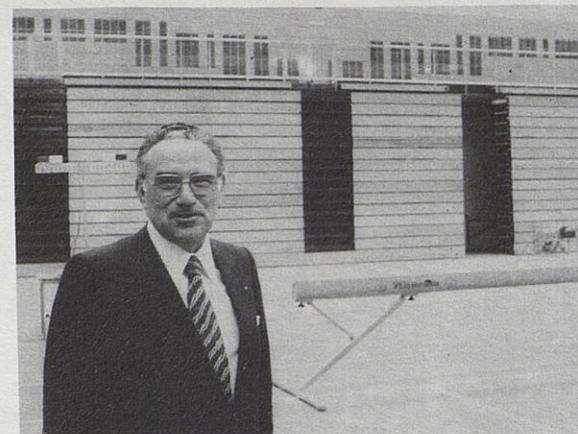
- Équipements sportifs ;
- Gestion, exploitation et fonctionnement du complexe nautique Marx-Dormoy et des piscines municipales ;
- Natation scolaire (plannings, enseignement, transports, challenge interscolaire) ;
- Gestion et exploitation des stades municipaux, des terrains, des complexes sportifs et des salles de sports ;
- Éducation physique scolaire ;
- Écoles de sports municipales ;
- Société municipale de gymnastique (organisation, direction, gestion) ;
- Office municipal des sports, participation à la rédaction de l'annuaire et des bulletins, participation aux réunions, permanences ;
- Instruction des demandes de subventions aux associations sportives ;
- Rapports avec les différents clubs lillois.

Un conseiller délégué, **Daniel Choquel**, est chargé spécialement de l'**Office Municipal des Sports**.

favoriser la pratique du sport

Dans le cadre de l'action entreprise en vue de favoriser la pratique sportive, la délégation aux sports :

- Sur le plan du sport professionnel, s'attachera à constituer la **Société d'économie mixte sportive du football** ;
- Poursuivra au bénéfice du sport de masse, le **développement des équipements décentralisés** :
 - Création de **nouvelles salles de sports**, boulevard Victor-Hugo, rue de La-Bassée, moulin des Alouettes ;
 - **Aménagement de terrains** pour le football et le rugby en bordure du boulevard périphérique Nord, au lieu-dit « *Le Grand Carré* », à la porte de Roubaix ;
 - Recherche de vastes terrains de jeux à l'extérieur du territoire de Lille pour la pratique des sports d'équipe, mais également pour la détente et les loisirs ; de même une **base de loisirs** est envisagée dans le cadre de l'aménagement du bois de Boulogne et de la Deûle, tout comme le **terrain de jeux de 4 ha** à mettre prochainement en service au sud de Lille ;
- Enfin, une attention particulière sera portée à certaines disciplines sportives en difficulté ou ne disposant pas d'équipements spécifiques :
 - Agencement d'un terrain pour la pratique du **hockey** à la limite de Lambersart ;



Albert Matrau à l'intérieur du nouveau palais des sports Saint-Sauveur.

- **Tennis** couverts dans l'enceinte du stade Léo-Lagrange ;
- **Tir** ;
- **Tennis de table** ;
- **Patinage** (création d'une patinoire au complexe sportif Marx-Dormoy) ;
- **Aviron** et **canoë-kayak** (adjonction d'un centre nautique au complexe Marx-Dormoy).

Notre politique sportive pendant les six années à venir tendra à la poursuite et l'amélioration de la concertation avec la population sportive par la création de la **maison des sports**.

Albert MATRAU

la commission des sports

Vice-président : Albert MATRAU, adjoint au maire.

René BOUTILLEUX, Christian BURIE, Jean CAILLIAU, Laurence CARBONNEAUX, Daniel CHOQUEL, Guy DEBEYRE, Lucien DURIER, Guy MERHEIM, Simone NEFFAH, Didier THIBAUT, Raymond VAILLANT.



Vivre dans un quartier propre, aéré, calme et agrémenté d'espaces verts, c'est une aspiration qui grandit en fonction même de l'aggravation des conditions de vie et de travail liée à la crise.

La création d'une délégation d'adjoint à l'environnement marque la volonté de la nouvelle municipalité de prendre des initiatives dans ce domaine.

des réalisations importantes sont en cours

- Le parc des loisirs de la Briqueterie dans le sud de Lille, et celui des **Donnaines** dont la réalisation est plus avancée : le jardin d'aventure, l'aire de sable, la piste de patins à roulettes, le mini-golf, les lieux de promenade et bientôt la ferme flamande...
- Le très beau parc de la place de la République ;
- Un grand projet : l'aménagement du Bois de Boulogne — 50 ha d'espaces verts, de quoi réaliser un grand espace de loisirs et de détente : promenades, activités sportives et nautiques, pêche, transformation du zoo.

des espaces verts pour tous et dans tous les quartiers

Nous avons la volonté de nous préoccuper de l'environnement, aussi bien dans les vieux quartiers, dans les ensembles H.L.M. que dans le centre ville ; en veillant à réaliser des espaces verts animés, lieux d'échanges et de rencontres et pas seulement des espaces verts-décors, souvent interdits aux enfants :

- Améliorer, entretenir ce qui existe ;
- Créer des aires de jeux ;
- Assurer la renaissance des jardins ouvriers.

définir et mettre en œuvre un plan de lutte contre la pollution

Améliorer l'environnement, c'est aussi faire reculer la pollution de l'eau et de l'air, lutter con-

environnement et espaces verts



M. André Colin, au centre, en visite dans un futur espace vert du Vieux Lille.

tre le bruit et réduire les nuisances. Cela suppose une grande fermeté à l'égard des pollueurs industriels, et une attention des élus municipaux aux conditions de travail dans les entreprises lilloises.

Beaucoup dépend en la matière de la politique nationale, qu'il s'agisse d'assurer la priorité effective des transports en commun pour réduire les nuisances de la circulation automobile, d'améliorer la qualité de l'insonorisation des logements sociaux, ou de couvrir les autoroutes urbaines, de prendre des mesures légales contre les pollueurs ou la spéculation immobilière.

la démocratie, un moyen essentiel

La grande question est celle de la participation

des Lillois à l'action entreprise pour améliorer le cadre de vie.

- Pour acquérir une bonne connaissance des besoins réels de chaque quartier, trouver la meilleure utilisation possible des équipements...
- Pour obtenir de l'État qu'il prenne en charge les dépenses qui relèvent de sa compétence, notamment pour les grands aménagements.

Dans ce sens, j'ai proposé la création d'une commission extra-municipale de l'environnement, et entrepris une série de visites systématiques des quartiers, avec les élus concernés, afin d'aboutir à une programmation des travaux nécessaires et des actions à entreprendre.

Par ailleurs, nous mettrons en œuvre tout ce qui peut favoriser la vie associative, dans le respect de l'indépendance des associations. C'est ainsi que M. Marcel Bodart, conseiller municipal, s'est vu confier la responsabilité de la création à Lille d'une maison de la Nature et de l'Environnement.

Enfin, j'envisage la réunion de véritables assises lilloises de l'environnement, destinées à recenser les besoins et à affiner notre action municipale, notre ambition étant de faire de Lille une ville plus belle et plus humaine, avec et pour tous les Lillois.

André COLIN

la commission des espaces verts et de l'environnement

Vice-président : André COLIN, adjoint au maire.

Marcel BODARD, Monique BOUCHEZ, René BOUTILLEUX, Jacquié BUFFIN, Christian BURIE, Renée DEBAENE, Rosette DE MEY, Lucien DURIER, Pierre GRARD, Jacques IBLED, Marcel OLIVIER.

animation urbaine et fêtes

 Animer Lille et ses quartiers, c'est-à-dire le cadre quotidien de la vie des Lillois, c'est vouloir — conformément au « nouveau contrat lillois » — renforcer le pouvoir d'intervention des habitants et faire de Lille un lieu privilégié pour l'essor de la démocratie.

Cette animation comporte deux axes essentiels : permettre aux Lillois de reconquérir leur vie de quartier et leur vie de temps libre.

la vie de quartier

Le processus d'installation dans chaque quartier d'une **mairie annexe** est amorcé puisque quatre mairies fonctionnent déjà et que les cinq autres sont à l'étude. Elles ont pour but d'être la maison du quartier, et d'éviter aux habitants de longues démarches pour accomplir les formalités administratives.

Mais pour permettre aux Lillois de participer aux affaires de leur ville, pour une concertation permanente entre les élus, les habitants, leurs associations et leurs organisations diverses, nous allons aborder ensemble une étape importante : la création et la mise en place de **conseils consultatifs de quartier** représentatifs des habitants et ayant, sous la responsabilité des élus, des compétences précises. Cette démocratie de participation, qui nous apparaît comme une exigence, et qui constitue notre engagement, n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes théoriques et pratiques.



La fête
avec le clown Bozo,
au syndicat d'initiative

En effet, pas plus que les commissions de concertation, les structures de quartier n'ont de place dans la législation d'administration municipale qui ressort d'un système très centralisé.

La gestion des communautés humaines, et des services qu'elles impliquent, a des exigences de rigueur, de continuité, de décision, qui requièrent l'existence d'un corps élu responsable : nul ne peut se substituer aux élus du peuple. Mais il s'agit de transformer les conditions d'exercice du pouvoir municipal en développant la confrontation et le travail en commun des élus responsables et des représentants des groupes et associations.

La réussite n'est pas automatique. C'est ensemble qu'il nous faut réfléchir et construire pour ne pas plaquer un système artificiel sur un corps vivant : nous n'avons pas de modèle, il nous faut l'inventer.

la vie du temps libre

L'animation c'est aussi la fête, non pas forcément la fête qui se déroule dans les lieux institutionnalisés, mais aussi sur les places publiques, les marchés, les rues, fête au goût d'aventure et d'invention, recherche d'authenticité en dehors des joies fabriquées. Là aussi, c'est ensemble qu'il nous faut inventer la fête-jeu pour que les

fêtes de Lille, les fêtes d'automne, le carnaval, résultent de l'effort, de la création de tous pour le plaisir des Lillois.

L'idéal à atteindre ? que chaque Lillois soit l'acteur d'une réalité vivante, que tous les Lillois, solidaires construisent sans trêve, ni fin une communauté pour tous ceux qui y sont nés, tous ceux qui y habitent, tous ceux qui y travaillent, tous ceux qui y vivent et tous ceux qui y passent.

Denise CACHEUX-HABIGAND

la commission de l'animation urbaine

Vice-président : Denise CACHEUX-HABIGAND, adjoint au maire.

Jacque BUFFIN, Christian BURIE, Laurence CARBONNEAUX, Claude CATESON, Daniel CHOQUEL, Renée DEBAENE, Henriette DEFRANCE, Albert MATRAU, Guy MERRHEIM, Marcel OLIVIER, Jean WAVRANT.

la voie publique



On méconnaît trop souvent l'importance de la propreté publique dans la vie d'une ville comme la nôtre.

la propreté publique : la commission est particulièrement préoccupée par la sensibilisation de la population aux problèmes de la propreté publique. D'autant que la ville de Lille est très peuplée : la gare de Lille par exemple, est la première gare de banlieue (en dehors des gares parisiennes) pour son trafic. La tenir propre, oblige à sept ou huit balayages quotidiens.

Pour développer l'action des services d'entretien et de propreté, un vaste plan de réorganisation ira dans le sens d'**une mécanisation complète**, qui sera réalisée en deux ans. D'ores et déjà la municipalité s'est occupée du reclassement du personnel qui assurait jusqu'ici le nettoyage de la ville.

Dès la première réunion, la nouvelle commission voie publique a voté le budget présenté par les responsables des services de nettoyage.

Ces nouveaux investissements permettant un nettoyage plus efficace des chaussées, des interventions plus rapides en cas d'incidents (animal écrasé, poubelle éventrée, etc.).

D'autre part, la commission a prévu une nouvelle campagne de propreté, doublée d'une campagne d'information pour les écoles... le civisme ne s'apprend jamais trop tôt.

Outre les questions de propreté, ma délégation comprend :

les transports et taxis : Dans ce domaine est intervenue une innovation importante : un accord a été passé avec les services de la Communauté urbaine de Lille, autorisant les taxis à emprunter les couloirs de bus. Cet accord a été réalisé dans le but de faire des taxis un véritable service public, plus efficace, plus rapide.

l'affichage et la publicité L'affichage sauvage se multiplie. La ville de Lille s'est efforcée de l'organiser sans l'entraver. Des panneaux mobiles, se fixant sur les candélabres sont mis à la disposition des associations. Quant à l'affichage publicitaire qui envahit complètement nos villes, la municipalité s'apprête à le régler.

les droits de voirie : Les droits de voirie sont perçus par des employés municipaux sur tout affichage lumineux (enseigne, néons) et sur les terrasses des cafés ou restaurants.

Mon souhait pour ces six années à venir, serait de voir la population lilloise collaborer étroitement aux efforts entrepris par la municipalité pour faire de Lille une ville plus belle, plus propre.

Cela ne se fera que grâce à la bonne volonté de chacune et chacun.

Pierre WINDELS



Pierre Windels s'intéresse aux conditions de travail des balayeurs.

la commission de la voie publique

Vice-présidents : Pierre WINDELS, adjoint au maire, Gérard THIEFFRY, adjoint au maire.

Claude BESNIER, Marcel BODARD, René BOUTILLEUX, Jean CAILLIAU, Laurence CARBONNEAUX, Claude CATESSON, Fernand COUCKE, Pierre DASSONVILLE, Roger ETCHEBARNE, Simone NEFFAH, Jean WAVRANT.



 S'il est un des aspects du Nouveau Contrat Lillois qu'il convient de souligner, c'est la complémentarité entre les différents aspects de la réalité de la ville. Les équipements et la circulation, les espaces verts et l'environnement, la culture et l'animation, les activités... sont autant d'éléments de la vie de Lille.

Les difficultés dues à la crise et le nombre élevé de demandeurs d'emplois — plus de 5 000 chômeurs —, la nécessité de permettre aux activités industrielles, commerciales et artisanales d'être exercées et de se développer, font du développement économique une préoccupation essentielle de la municipalité.

limites de l'action municipale

Certes, comme l'indique le Nouveau Contrat Lillois, les limites de l'action municipale en ce domaine sont évidentes.

« Profondément marquée, à l'image de nos villes du Nord-Pas-de-Calais, par l'urbanisation du XIXe siècle et des débuts du XXe siècle, LILLE est, comme les autres communes, soumise aux contraintes que font peser sur sa gestion :

- des décisions économiques qui ne dépendent pas de la Municipalité ;
- une politique nationale qui répartit les terrains, les activités, les logements, plus en fonction des intérêts particuliers que des hommes... »

développement économique

L'absence d'un véritable plan national élaboré à partir des communes et des régions privilégiée, dans bien des activités, les intérêts privés sans prise en considération des intérêts légitimes de la collectivité que constitue la commune. Affirmant sa volonté d'être attentif au développement économique de la Ville et, dans la mesure de ses possibilités, d'agir en ce domaine, le Conseil Municipal a décidé la mise en place d'une **Commission du Développement Economique**.

volonté d'intervention

Parce que la **qualité de la vie** des habitants passe par leur **niveau de vie**, la municipalité s'est engagée à ne négliger aucune possibilité d'intervention pour favoriser le maintien, la création et le développement des **activités industrielles** et commerciales, le développement et la diversification des emplois qualifiés offerts aux hommes et aux femmes sans oublier les handicapés :

- Valoriser et promouvoir LILLE afin de favoriser la création d'activités ;
- Mettre en place les moyens nécessaires pour suivre la situation économique de la Ville et détecter les opportunités d'intervention destinées à maintenir ou créer des emplois ;



M. Claude CATESSON,
Vice-président
de la commission du développement
et des affaires économiques

- Maintenir la destination industrielle des terrains actuellement occupés par cette activité et, à défaut, acquérir les terrains et locaux mis en vente ;
- Favoriser le développement des activités artisanales en créant, en particulier, la « cité artisanale » ;
- Soutenir et **encourager le commerce** et l'animation commerciale... sont les principales orientations qui guideront les travaux de la Commission de Développement Economique.

Pierre MAUROY

la commission du développement et des affaires économiques

Président : Pierre MAUROY. Vice-président : Claude CATESSON, conseiller délégué.

Pierre BERTRAND, Samy BOCHNER, Monique BOUCHEZ, Denise CACHEUX-HABIGAND, Fernand COUCKE, Adolphe DELCOURT, Bernard DEROSIER, Jacques IBLED, Bertrand MARÇAIS, Marcel OLIVIER, Claude SYLARD, Hector VIRON.

la communauté urbaine de Lille



La communauté urbaine est un établissement public administratif dont les attributions et les règles de fonctionnement sont fixées par la loi du 31 décembre 1966.

ses compétences

- Les plans d'urbanisme qui doivent être soumis pour avis aux conseils municipaux ;
- Les créations des zones d'aménagement concerté, de zones industrielles, les secteurs de rénovation ou de restructuration ;
- Les services de logement d'H.L.M. ;
- Les services de secours contre l'incendie ;
- Transports urbains de voyageurs ;
- Lycées et collèges ;
- Eau et assainissement, ordures ménagères ;
- Création et extension des cimetières ;
- Abattoirs, marché d'intérêt national ;
- Voirie et signalisation ;
- Parcs de stationnements.

Ces compétences ont donc été transférées par la ville avec les équipements et la situation financière correspondante.

La communauté est administrée par un conseil composé de délégués des communes. Lille possède 16 délégués.

Le conseil élit un bureau formé d'un président et de 12 vice-présidents.

son rôle

La communauté a un rôle essentiellement technique. Éluë au second degré par les élus communaux, elle n'a pas naturellement le contact avec les populations qui demeure l'essentiel du rôle du maire.

Celui-ci travaille donc avec les services communautaires mis à sa disposition.

Il demeure l'instigateur de la politique qu'il définit pour sa commune et conserve des prérogatives essentielles : signature des permis de construire, décisions de voirie, de circulation ou de transports.

Cela provoque quelques risques de difficultés que la bonne compréhension du partage des responsabilités élimine au profit d'incontestables avantages.

Composés de personnel municipal, les services communautaires apprennent, peu à peu, à être « *au service* » et non à régenter de l'extérieur la vie des communes par le biais de la technique.

ses avantages

Il faut affirmer bien haut les avantages de la communauté.

C'est d'abord le poids considérable de cet établissement qui permet des possibilités d'emprunt et de financement très importantes.

Cela conduit à envisager les solutions techniques les plus modernes et les plus adaptées qu'une unité plus petite ne pourrait s'offrir (informatique, lutte contre l'incendie, assainissement...).

Le présent mandat verra l'affirmation et le développement de la primauté du transport en commun sur l'ensemble du territoire communautaire.

Toutes ces réalisations amenuisent les inégalités sociales en même temps qu'elles tendent à faire naître l'esprit communautaire dans une unité territoriale qui se voit confrontée avec les autres grandes métropoles européennes.

Injustement méconnue, mais très vivante et très bénéfique, la Communauté urbaine de Lille est un merveilleux outil moderne au service du confort, de la vie, de la justice pour ses habitants. Puissent-ils en plus y trouver aussi le bonheur !

G.T.



L'hôtel communautaire, rue du Ballon.

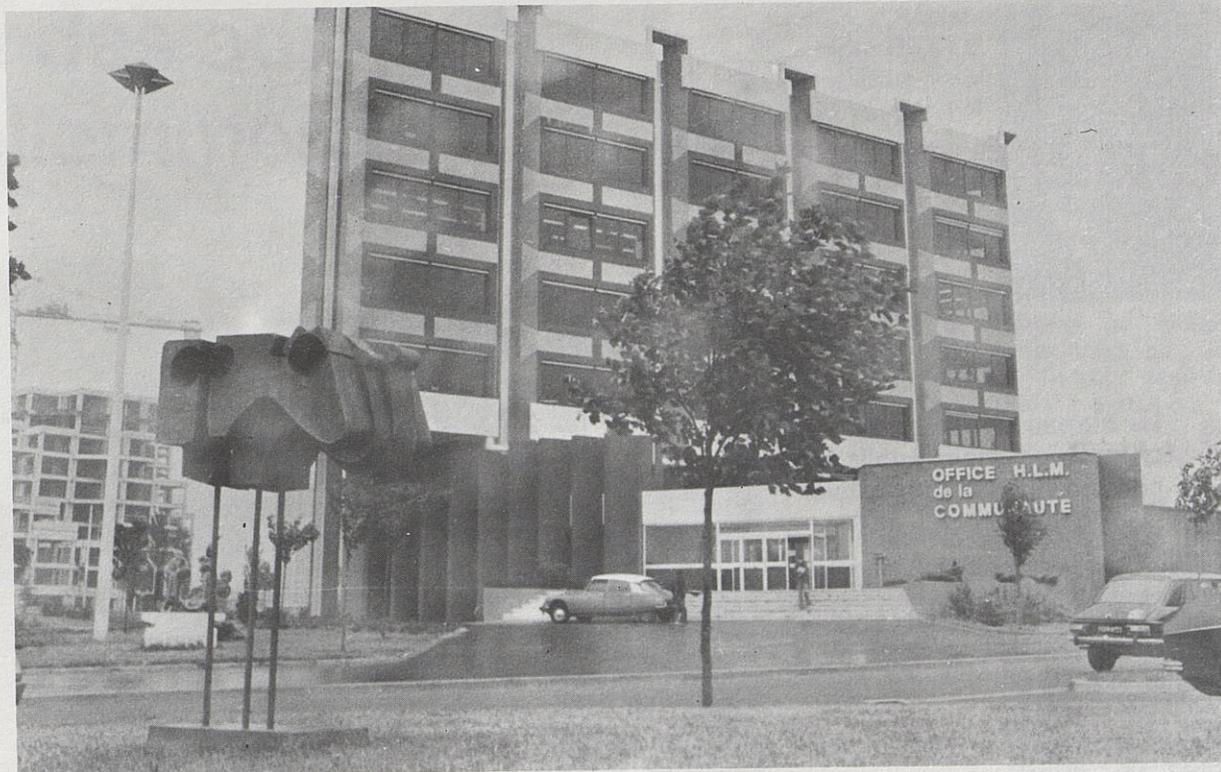
les représentants de la ville de Lille à la communauté urbaine de Lille

Pierre MAUROY, 2^e vice-président,
André COLIN, 6^e vice-président, Pierre
DASSONVILLE, 10^e vice-président,
Gustave ROMBAUT, 11^e vice-président.
Marcelle ARNOULD, Colette BLOCH,
Jean CAILLAU, Claude CATESSON, Ar-
thur CORNETTE, Bernard DEROSIER,
André DESMULLIEZ, Yvonne MOUNIER,
Danielle PAULIOTRE, Dominique PETIT,
Bernard PRÉVOST, Gérard THIEFFRY.

l'office d'H.L.M.

Office d'H.L.M.

avenue du Peuple-Belge
Ouvert de 8 h à 12 h - 14 h à 17 h
Président : Pierre MAUROY
Directeur : Régis CAILLAU



L'office d'H.L.M. est un établissement public à caractère administratif, dirigé par un conseil d'administration de douze membres. Parmi ces membres, quatre appartiennent à la Communauté urbaine de Lille, un à la Caisse d'épargne, un autre à la Caisse d'allocations familiales et six sont nommés par le préfet.

Au titre des délégués de la communauté, trois élus de Lille siègent au conseil d'administration : Pierre Mauroy, Pierre Dassonville, et Dominique Petit (conseiller municipal d'Hellemmes).

Il n'y a pas, structurellement parlant, de liaison organique entre l'office d'H.L.M. et la mairie. Par contre, le fait que Pierre Mauroy soit président de l'Office et qu'il nomme le directeur, amène l'Office à intervenir souvent à la demande de la mairie.

Les types d'intervention de l'Office sont très divers :

- Construction neuve de logements ;
- Programmes sociaux de relogement (109 en cours) ;
- H.L.M. (actuellement à Lille 1 925 en cours)

et I.L.M. (immeubles à loyer moyen 50 en cours) ;

- Réhabilitation du parc existant (opérations Belfort, en cours, Marcel-Bertrand et une dizaine de programmes en projet) ;
- Acquisition, réhabilitation de logements privés (70 en cours, 150 en projet) ;
- Réhabilitation complexe (usine Leblanc) ;
- Gestion et amélioration du patrimoine immobilier communal (cette dernière compétence de l'Office va rentrer prochainement dans les faits).

Compte tenu des liens étroits entre la mairie et l'Office, puisque le maire de Lille est en même temps président de l'Office, la ville achète des terrains qu'elle met à la disposition de l'Office (par bail à la construction) à un prix nettement inférieur au prix réel, mais compatible avec les prix H.L.M.

Ces baux d'une durée de 70 ans, après quoi les terrains et les immeubles construits sur ces terrains reviennent à la ville.

le bureau d'aide sociale



Le bureau d'Aide sociale de Lille est un établissement public géré par une commission administrative.

Cette commission comprend :

- Un président : le maire.
- Quatre membres élus par le conseil municipal : Augustin LAURENT, Christiane MOREL, le docteur MOLLET et maître ROMBAUT.
- Quatre membres nommés par le préfet.

Les attributions du Bureau d'Aide Sociale sont multiples : constitution des dossiers d'aide sociale, action de prévoyance, d'entraide et d'hygiène sociale, coordination de son action avec celle des services publics ou institutions privées de la commune ayant un objet analogue. Ses activités sont elles aussi très diverses. Aide médicale à domicile, aide médicale hospitalière, aide sociale aux infirmes, aux personnes âgées, à l'enfance, placements familiaux et hospitaliers, aide ménagère, aide en relogement, animation sociale des personnes âgées...

Les chiffres témoignent de l'ampleur de l'action accomplie. En une année le B.A.S. distribue plus de 50 000 bons d'aide médicale gratuite, effectue 160 000 heures d'aide ménagère, sert 102 000 repas. A tout cela, il faut ajouter les interventions d'urgence et

les aides régulières à 2 300 personnes pour faire face aux insuffisances de ressources et aux cas sociaux.

Au niveau de sa mission de liaison et de coordination, le B.A.S. collabore avec la ville dont il est l'outil social privilégié.

La ville assure une subvention très importante à cet organisme, subvention couvrant environ 30 % de son budget global de fonctionnement. Les autres ressources sont propres au B.A.S., légalement affectées, ou encore proviennent de dons et de legs.

Aussi sans avoir réellement de lien organique, le B.A.S. et la ville mènent-ils une action complémentaire.

B.A.S. : 31, rue des Fossés, 59000 Lille

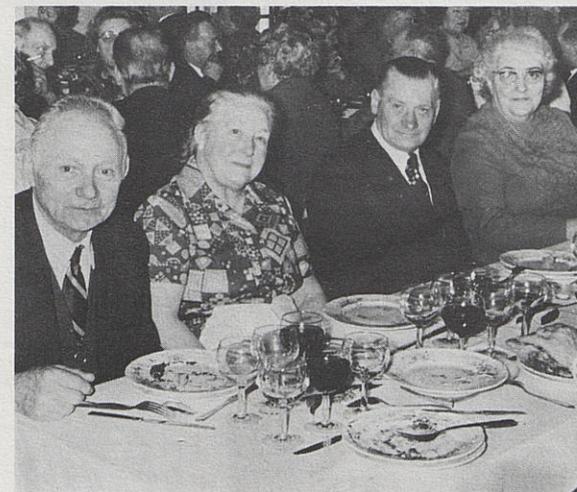
Bureaux les jours ouvrables (samedi excepté) de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Tél. 57.73.73.

Il existe des permanences du B.A.S. :

- Mairie annexe du Vieux-Lille les lundi, mercredi, et vendredi de 13 h à 15 h.
- Mairie annexe des Bois-Blancs, mardi, jeudi de 15 h à 17 h.



Installation des membres élus du B.A.S.



Parmi les activités du B.A.S. figurent les repas offerts aux personnes âgées.

les permanences des adjoints de la mairie d'Hellemmes

Les rendez-vous sont à prendre à la mairie, 155, rue Roger-Salengro, 59260 Hellemmes. Tél. 56.87.43.

Arthur CORNETTE
Député-maire
délégué



Heures de réception : mardi, de 17 h à 18 h 30, samedi, de 17 h à 18 h 30.

Bernard DEROSIER
Personnel,
travaux.



Heures de réception : mardi, de 17 h à 18 h 30.

Jean-Raymond DEGRÈVE
Finances.



Heures de réception : jeudi de 17 h à 18 h 30.

Emile WASSON
Affaires sociales,
Bureau
d'Aide Sociale,
restaurants
scolaires.



Heures de réception : mercredi, de 17 h à 18 h 30.

Pierre WINDELS
Centres aérés,
sports.



Heures de réception : jeudi, de 17 h à 18 h 30.

Pierre GRARD
Fêtes
et cérémonies.



Heures de réception : vendredi, de 17 h à 18 h 30.

Geneviève BRUNEL
Instruction
publique.



Heures de réception : vendredi, de 17 h à 18 h 30.

Marcelle ARNOULD
Affaires
culturelles.



Heures de réception : mercredi, de 17 h à 18 h 30.

Gustave ENGRAND
État civil



Heures de réception : samedi, de 17 h à 18 h 30.

les permanences des adjoints

Marceau FRISON

*Finances,
police municipale*



Heures de réception : sur rendez-vous, 1^{er} pavillon, 1^{er} étage. Poste 441.

Alain BOCQUET

*Action sociale,
emploi, aide aux
travailleurs
sans emploi,
foyer des jeunes
travailleurs.*



Heures de réception : jeudi, de 10 h 30 à 12 h 30, cabinet des adjoints. Poste 439.

Pierre DASSONVILLE

*Bâtiments
communaux :
construction
et entretien,
habitat,
rénovation et
restauration
urbaines,
Z.A.D., secteur
sauvegardé,
réserves
foncières.*



Heures de réception : mardi, de 9 h 30 à 12 h, 4^e pavillon, 2^e étage. Poste 440.

Les rendez-vous sont à prendre à l'hôtel de ville de Lille, place Roger-Salengro, par lettre ou par téléphone, au 56.92.71 en demandant le poste indiqué au-dessous de la photo de l'adjoint concerné.

Gérard THIEFFRY

*Urbanisme
conceptionnel,
cadastre,
études et plans,
permis
de construire,
voie publique :
circulation et
stationnement,
éclairage public*



Heures de réception : samedi de 8 h 30 à 12 h, 4^e pavillon, 2^e étage. Poste 248.

Christiane MOREL

*Crèches et
pouponnières,
protection
maternelle
et infantile.*



Heures de réception : mercredi de 14 h 30 à 16 h 30, cabinet des adjoints. Poste 442.

Monique BOUCHEZ

*Action culturelle,
théâtres,
information :
revue
municipale,
télédistribution.*



Heures de réception : mercredi de 10 h à 12 h, jeudi, de 14 h 15 à 18 h 30 sur rendez-vous, cabinet des adjoints. Poste 413.

au maire de Lille

Guy DEBEYRE

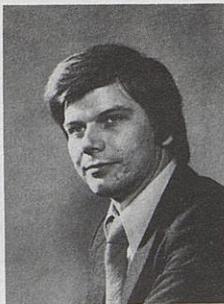
Administration générale, documentation, archives, affaires militaires, élections, enquêtes administratives, affaires juridiques, gestion des biens.



Heures de réception: sur rendez-vous, cabinet des adjoints. Poste 438.

André COLIN

Espaces verts, environnement, sécurité dans les établissements recevant du public.



Heures de réception: vendredi, de 10 h à 12 h, cabinet des adjoints. Poste 524.

Bernard MOLLET

Troisième âge, action en faveur des handicapés.



Heures de réception: mercredi, de 11 h à 12 h, sur rendez-vous, cabinet des adjoints. Poste 432.

Bernard DEROSIER

Enseignement et formation permanente, caisse des écoles.



Heures de réception: mercredi, sur rendez-vous, 1^{er} pavillon, 1^{er} étage. Poste 403.

Pierre WINDELS

Propreté publique, droits de voirie, transports, taxis.



Heures de réception: vendredi, de 16 h à 18 h 30, galerie, 2^e étage, porte 128. Poste 494.

Albert MATRAU

Sports, éducation physique scolaire.



Heures de réception: mardi, de 10 h à 12 h sur rendez-vous, cabinet des adjoints. Poste 435.

Jean-Raymond DEGRÈVE

Hygiène et santé publiques, programme et budget hellemmois.



Heures de réception: mercredi de 16 h à 18 h, samedi, de 10 h à 12 h, cabinet des adjoints. Poste 433.

Denise CACHEUX

Animation urbaine, vie et animation des quartiers, centres sociaux, fêtes et cérémonies.

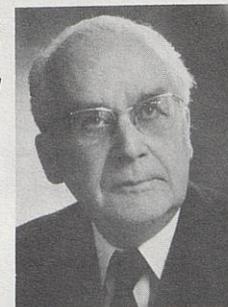


Heures de réception: lundi de 9 h à 12 h cabinet des adjoints. Poste 431.

les permanences des conseillers délégués par le maire de Lille

Les rendez-vous sont à prendre à l'hôtel de ville de Lille, place Roger-Salengro, par lettre ou par téléphone au 56.92.71 en demandant le poste indiqué au-dessous de la photo de chacun des conseillers.

**Étienne
CAMELOT**
État civil



Heures de réception : vendredi, de 10 h à 11 h 30. Cabinet des adjoints. Poste 436.

**Jacque
BUFFIN**

Musée, festival, école des Beaux-Arts.



Heures de réception : jeudi, de 10 h à 12 h, sur rendez-vous (galerie 2^e étage, porte B 114). Poste 367.

**Claude
CATESSON**

Activités économiques, marchés couverts et de plein air. Unions commerciales.



Heures de réception : mardi et vendredi, de 10 h à 12 h. 1^{er} étage : bureau des conseillers. Poste 238.

**Raymond
VAILLANT**

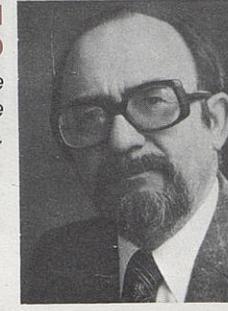
Personnel communal, informatique et centrale d'achats.



Heures de réception : lundi et vendredi, de 17 h à 18 h, samedi de 9 h 30 à 11 h. Aile du Beffroi, 2^e étage, porte FB 15. Poste 213.

**Marcel
BODARD**

Maison de la Nature et de l'Environnement.



Heures de réception : lundi de 14 h 30 à 16 h, samedi, de 10 h à 12 h, 1^{er} étage, bureau des conseillers. Poste 221.

**Samy
BOCHNER**

Comité de gestion de la Résidence des gens du voyage, relations avec les villes jumelées.



Heures de réception : lundi, de 9 h à 11 h, 1^{er} étage, bureau des conseillers. Poste 239.

**Henriette
DEFRANCE**

Centre médico-scolaire, vaccinations.



Heures de réception : mercredi de 10 h à 12 h, 1^{er} étage, bureau des conseillers. Poste 533.

**Claude
SYLARD**

Action en faveur des immigrés.



Heures de réception : jeudi, de 10 h à 12 h, 1^{er} étage, bureau des conseillers. Poste 533.

**Pierre
GRARD**

Environnement.



Réception : mairie d'Hellemmes, 155, rue Roger-Salengro. Tél. 56.87.43.

lille-actualités



15-18 avril : une délégation de Leeds, conduite par son lord maire, M. MORRIS, profite de la foire de Lille, qui fête les 20 ans de la communauté européenne, pour venir visiter Lille. Ce fut l'occasion, pour le premier magistrat de notre

ville jumelle anglaise de remettre à l'AMITRAM un merveilleux autobus à impériale destiné à prendre place dans le futur musée de cette association consacré aux moyens de transports collectifs urbains.

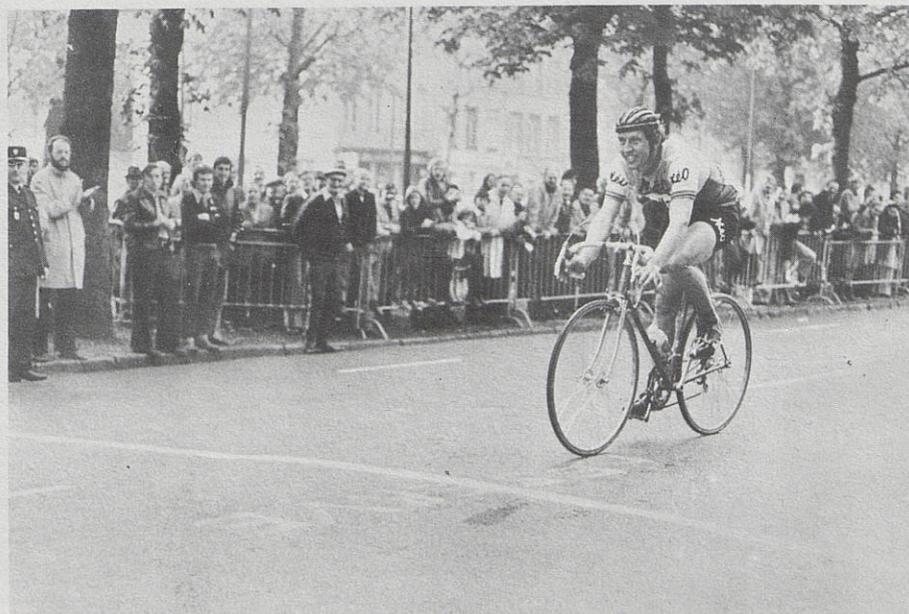


17 avril : Lille redécouvre les joies du carnaval qui a connu cette année une animation sans précédent. Le carnaval de Lille est bien parti pour reprendre la place qui lui est due parmi les manifestations traditionnelles lilloises.

lille-actualités



27-30 avril : sur la Grand-Place, une tache colorée, annonce véritablement le printemps, c'est la 96^e édition du marché aux fleurs de Lille, qui cette année a fait suite à l'admirable présentation d'orchidées dans le Grand Palais de la Foire. Une démonstration, si besoin en était, de l'attrait de plus en plus grand qu'exerce la beauté naturelle des fleurs et des plantes sur nos concitoyens et les habitants de notre région.



1^{er} mai : fête des travailleurs. Chacun en profite pour mettre à jour son jardin, égayer son appartement, arranger sa maison ou tout simplement assister aux manifestations organisées ce jour-là par la municipalité — telle la traditionnelle course cycliste « **Prix Roger-Salengro** ».

lille-actualités



2-7 mai : présence de la station de radio « France Inter » dans notre ville et dans le Nord-Pas-de-Calais. Ce fut l'occasion pour Pierre MAUROY, député-maire, de faire connaître la véritable image de Lille et de notre région à la France entière par le canal du journal de 13 heures ou de l'émission « **radioscopie** » animée par Jacques CHANCEL. Grâce à de telles initiatives les Français vont peut-être enfin se rendre compte que le Nord-Pas-de-Calais a changé, qu'il est agréable d'y travailler et même d'y vivre, tout simplement.



7-8 mai : la foire à la Brocante réussit sa 7^e édition. Cette année, les réjouissances étaient placées sous le signe de nos ancêtres les Gaulois. Mélange anachronique de l'architecture de la rue de la Monnaie et de cette période historique mais le ciel n'en a pas tenu rigueur aux dynamiques organisateurs puisque, loin de tomber sur la tête des promeneurs, il sut se montrer clément.

lille-actualités

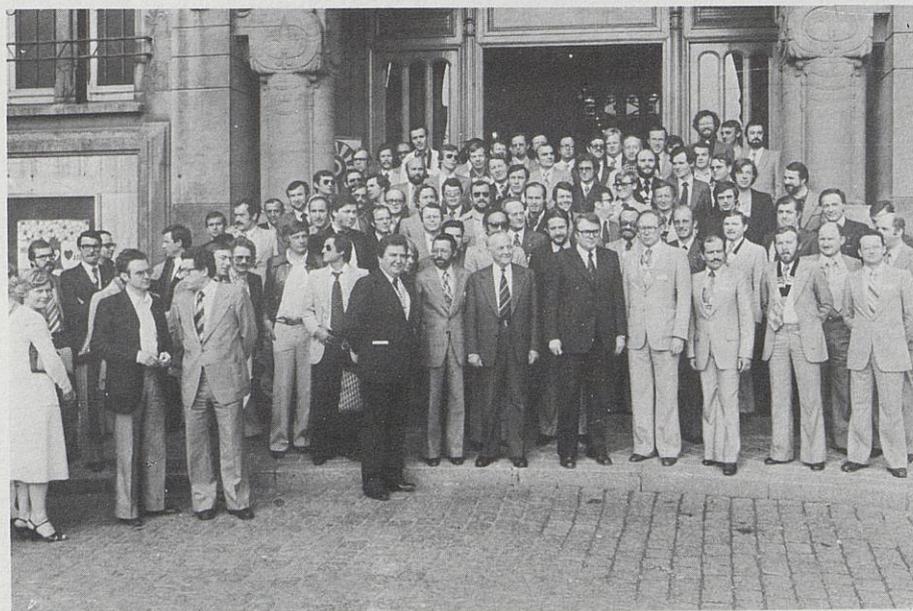


◀ **8 mai** : la fête de Jeanne-d'Arc coïncidait cette année avec le 32^e anniversaire de l'Armistice 1945. Une occasion unique pour les élus lillois d'inaugurer le nouvel emplacement de la statue de l'héroïne patriote valorisée par la toilette qu'elle a subie et semblant veiller au bon ordonnancement du trafic automobile s'écoulant plus facilement depuis la réorganisation de la place qui porte son nom.



▲ **15 mai** : à l'occasion du rassemblement annuel des chorales « A Cœur Joie », de la région Nord, 500 chanteurs se sont retrouvés dans le grand hall de l'hôtel de ville pour offrir à un public conquis un merveilleux concert. Ce fut très réussi, mais que de préparatifs et de répétitions avant de parvenir à cette qualité. Que tous en soient remerciés.

lille-actualités



28 mai : après Paris et Cannes, 1 400 délégués des clubs de la Table Ronde Française tiennent congrès à Lille. Regroupant 100 000 personnes au niveau mondial, ces clubs ont pour objectif de multiplier les contacts entre hommes de tous bords et tous pays. Pierre MAUROY s'est fait un plaisir d'en recevoir les représentants français qui ont pour devise de « **contribuer à servir** ».



3 juin : en prélude à la fête des Mères, la municipalité a tenu à honorer les mamans et les enfants fréquentant les 6 crèches lilloises actuellement mises au service des mères de famille qui travaillent. Ce fut l'occasion pour les élus de prendre contact avec tout ce monde de petits Lillois et de s'enquérir auprès des parents de leurs désirs afin d'améliorer ce service offert par la ville.

Notre photo de couverture :

Fresque installée sur le mur du groupe scolaire Gustave-Delory, rue Saint-Sauveur.

Œuvre de l'artiste **Edouard Pignon**, « L'homme à l'enfant » a été conçu non comme un symbole, mais comme une expression plastique des temps que nous vivons. L'homme se dresse dans sa force, portant sur ses épaules l'enfant endormi dont la tête repose sur la sienne. Le gigantesque combat de coqs à ses côtés exprime notre monde dans la lutte incessante de la vie contre la mort.

Edouard Pignon, originaire de notre région, cherche inlassablement les couleurs et les formes mouvantes de la réalité, souhaitant les faire participer à la vie de tous les jours.

Cette œuvre monumentale de 20 mètres de longueur sur 10 de hauteur pèse au total plus de 7 tonnes. Elle est constituée de 1 050 plaques de lave pesant chacune 7 kilos.

Réalisées dans l'atelier du maître-céramiste Michel Rivière, à Aubagne, ces plaques peuvent résister aux plus grands écarts de température. La pose de cette fresque par les ateliers municipaux a nécessité 8 semaines de travail.

Photo : Service des Relations Publiques, mairie de Lille.

pour loger un étudiant



Les étudiants de l'académie de Lille dont le nombre augmente de façon sensible chaque année vont, à l'approche de la prochaine rentrée universitaire, se mettre à la recherche de chambres ou appartements.

A cette occasion, le service central du logement étudiant va procéder à la remise à jour annuelle de son fichier et demande aux propriétaires qui ont la possibilité de loger un ou plusieurs étudiants de lui faire parvenir, dès maintenant, leurs offres de location.

Le service central du logement étudiant (SCLE) qui fonctionne dans le cadre des activités du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (établissement public de l'éducation) regroupe l'ensemble des propositions de location en un fichier qu'il met à la disposition des étudiants.

Le SCLE propose gratuitement aux logeurs :

- un **contrat de location** conclu pour une durée déterminée ne pouvant excéder l'année universitaire, qui garantit outre le paiement du loyer, l'occupation paisible des lieux,
- une **assurance obligatoire** du locataire prenant effet dès son entrée dans les lieux, garantissant l'assuré, le loueur, les voisins et les tiers contre les risques d'incendie, d'explosion et d'écoulement des eaux,
- l'**intervention d'un service contentieux** qui assurera gracieusement le règlement de tous litiges survenus au cours de la location et dont vous aurez saisi le SCLE,
- l'**assistance d'un service d'aide juridique** qui peut être consulté pour tout renseignement ou problème particulier concernant le régime juridique et fiscal des locations nues ou meublées,
- **sur votre demande, le calcul de surface corrigée des lieux loués** afin de fixer le prix de location par référence à la notion de « *limite raisonnable* » imposée par les dispositions légales en vigueur d'exemption fiscale des loueurs non professionnels,
- la **délivrance (sous certaines conditions) d'une attestation** permettant l'exonération de toutes impositions.

Pour tous renseignements complémentaires, il suffit de prendre contact avec le :

SERVICE CENTRAL DU LOGEMENT ÉTUDIANT C.R.O.U.S.

74, rue de Cambrai, 59043 LILLE CEDEX
Tél. 52.08.04 - poste 59

ascensions du beffroi



Les ascensions du beffroi ont lieu les dimanches et jours fériés, de 9 h 30 à 12 h. Les visiteurs se présenteront au pied du beffroi, place Roger-Salengro. Ces ascensions cesseront le dimanche 25 septembre.

dans les centres aérés, on attend vos enfants



Chaque année, les centres aérés de Lille accueillent entre deux et trois mille enfants de 2 à 16 ans. Ces centres, organisés par la Caisse des écoles, offrent aux jeunes Lillois qui ne peuvent quitter la métropole une série d'activités fort diverses.

Les enfants pourront décider eux-mêmes de leur emploi du temps, en optant pour le loisir de leur choix.

Entre l'équitation, la natation ou la découverte des musées, l'éventail est très large.

Des groupes de 15 enfants peuvent chaque après-midi, dans le palais des Beaux-Arts, s'initier à la peinture, au dessin dans des ateliers de création plastique, après avoir effectué une visite guidée du musée.

Pour ceux que la nature tente plus que la culture, des randonnées sont prévues à l'extérieur de la ville intitulées « *découverte de la nature* ». Elles s'effectueront en vélo pour les plus âgés, avec hébergement en camping.

Des échanges auront lieu avec les centres aérés d'autres villes françaises ou étrangères, au cours desquels les enfants feront découvrir leur ville à leurs invités.

Rappelons que l'encadrement des enfants est assuré par des animateurs diplômés.

Ces centres s'adressent à tous les enfants lillois.

Les inscriptions sont prises dans le courant du mois de juin, dans les centres de perception où l'on retire habituellement les tickets de restaurant scolaire, et les mairies annexes.

Le prix de journée, transports, repas du midi et goûter compris, varie entre 1,50 F et 8 F selon les revenus familiaux.

Ces centres sont ouverts du 4 au 29 juillet (à l'exception du 15 juillet) et du 2 au 26 août.



Activités de plein-air au centre de la Carnoy.

Lille, nouvelle revue d'information et de documentation ; revue trimestrielle, numéro 23, 1977 ; abonnement : 4 numéros, 4 francs.

Directeur de la publication : Pierre MAUROY ; rédacteur en chef : Monique BOUCHEZ.

Administration-direction : Services des Relations Publiques, Hôtel de Ville, LILLE.

Réalisation : NORSOGEPRESS : 209, rue d'Arras, 59000 LILLE ; imprimerie spéciale du bulletin - Dépôt légal n° 1238.

